# CROS INFOS NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

### Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de CROS-DE-MONTVERT s'est réuni le Vendredi 02 Août 2019 sous la présidence de Mr. Jean-Michel DUBREUIL - Maire.

Absents excusés: Mr. GARON Jean-François - Mr. LALAURIE Jean-Luc

## <u>TRAVAUX ENFOUISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC ET TELEPHONE Pénières – Puy de la Besse:</u>

Les travaux d'enfouissement seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal pour les montants suivants :

Eclairage Public : 10 267,50 € H.T.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 50 % par le Syndicat Coût de l'opération pour la commune : 5 133,75 € + T.V.A.

<u>Réseau téléphonique</u>: 10 385,58 € H.T.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 40 % par le Syndicat

Coût de l'opération pour la commune : 6 231,35 € + T.V.A.

Les travaux débuteront à l'automne.

#### REMPLACEMENT DES PORTES BOIS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU BOURG :

Les travaux seront réalisés par le Syndicat électrique pour un montant de **3 533,57 € T.T.C.** subventionnés à hauteur de 35 % du montant H.T. Le fonds de concours de la commune est égal à 65% du montant H.T. + T.V.A. soit : **2 502,95 €** 

#### **TARIF REPAS CANTINE:**

Suite à la demande émise par le restaurant, en accord avec la Municipalité de ROUFFIAC dans le cadre du R.P.I. concentré, le Conseil Municipal accepte l'augmentation de 0,50 € par repas. A compter de la prochaine rentrée scolaire, le prix du repas facturé par le restaurant à chaque collectivité concernée sera de 8,00 €. La participation des parents reste inchangée : 1,70 € par repas enfant

#### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION R.P.I.

Cette convention sera renouvelée et signée par les Maires de CROS-DE-MONTVERT et de ROUFFIAC pour les trois prochaines années.

#### MOTION CONTRE LE DEMANTELEMENT DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL :

Face au démantèlement des services publics en milieu rural, le Conseil Municipal :

- s'oppose à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics
- exprime son inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable
- demande le maintien des trésoreries de proximité et les moyens pour exercer pleinement leurs compétences actuelles.

#### HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE DU 19 Août au 04 Septembre 2019 :

Le secrétariat de Mairie sera ouvert au public les Mercredis de : 14H00 à 16H00 et les Vendredis de 09H00 à 12H00.

Jean-Michel DUBREUIL - Maire